

## POUR LA RENTRÉE 2019, MON RÉGIME DE SÉCU ÉVOLUE

Ma situation

Quel que soit mon régime de sécurité sociale de l'année précédente

Je suis élève ou étudiant de l'enseignement maritime

(ENSM, LPM)

Je suis en cours, ateliers, stages embarqués gratifiés ou non gratifiés

J'ai 24 ans

Je suis en contrat d'apprentissage, de professionnalisation ou d'engagement maritime

J'ai 24 an ou plus

Quel que soit mon âge

## Mon affiliation

Je suis affilié(e) au régime de l'un de mes parents pour ma couverture maladie et maternité

J'ai moins de

24 ans

Le régime général me prendra en charge en cas d'accident du travail ou maladie professionnelle. Je suis affilié(e) au Régime Général pour ma couverture maladie, maternité, et en cas d'accident du travail ou maladie professionnelle

Je suis affilié(e) à l'Enim

pour ma couverture maladie, maternité, et en cas d'accident du travail ou maladie professionnelle.

## Mes démarches

Pour garantir la prise en charge de mes frais de santé, j'effectue les démarches nécessaires à mon affiliation avant le 30 septembre 2019 en contactant le régime de sécurité sociale dont je dépends (CPAM, MSA, etc).

Pour plus de renseignements, je contacte l'Enim:

www.enim.eu

